



Le bâtiment de La Colonie va être détruit et le séquoia abattu pour faire place à l'extension du complexe scolaire du Martinet. SIGFREDO HARO

**ROLLE** Le Conseil communal a approuvé le financement du Martinet D.

# Un collège à plus de 22 millions

JOCELYNE LAURENT

jl Laurent@lacote.ch

«Je vous remercie d'avoir approuvé à une large majorité le crédit de construction pour le bâtiment D du Martinet, je vous en suis reconnaissant. C'est un point important pour nos écoles et pour la commune de Rolle», lançait le syndic Jean-Noël Goël, à l'issue du Conseil communal, mardi. Le montant de l'investissement est l'un des plus importants qu'ait connu la commune ces dernières décennies. Le bâtiment D est devisé, sans les aménagements extérieurs et le mobilier, à 22 435 000 francs. Sa mise à disposition est prévue pour la rentrée d'août 2015.

«Le bâtiment D est une nécessité», a martelé Jean-Noël Goël. Actuellement, au Martinet, sept classes ont été aménagées dans des fonds de couloir et sept autres dans des portakabins; de plus, des leçons de sport ont lieu à Gilly, faute de place. C'est sans

compter sur les besoins futurs et l'augmentation démographique.

## Oppositions lors de la mise à l'enquête

Le Martinet D répond non seulement aux besoins scolaires mais aussi aux nouvelles lois scolaires et parascolaires cantonales. L'école comprendra douze salles de classe, trois salles pour les activités créatrices et les sciences, trois d'appoint et de dégagement, ainsi qu'une salle des maîtres. Le nouveau bâtiment sera en outre doté d'une bibliothèque scolaire et publique, d'une salle de gymnastique, d'une école de musique et de locaux pour le centre socio-culturel Sésame.

La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire du bâtiment et de ses aménagements à l'est uniquement. Les autres aménagements, soit le déplacement des installations sportives et des parkings, feront l'objet d'une nouvelle étude. Car la mise à l'enquête du complexe

scolaire avait suscité quatre oppositions, portant principalement sur l'abattage du séquoia, la problématique des places de parc et l'aménagement des aires de jeux le long de l'avenue Général-Guisan.

## Transfert du bâtiment contesté

Le financement du Martinet D comporte une particularité car l'investissement (l'intégralité de la dette et la propriété du bâtiment), assuré au départ par la commune de Rolle, sera transféré à la fin des travaux à l'Association scolaire et parascolaire intercommunale de Rolle et environs (ASPAIRE). La part de Rolle dans les coûts d'investissements sera alors d'environ 42%. C'est précisément le transfert de l'investissement à l'ASPAIRE qui a suscité de longs débats mardi. Trois amendements ont été déposés, tous refusés par l'organe délibérant. Le premier émanait de deux membres (PLR) de la com-

mission chargée d'étudier le préavis; il préconisait de refuser le transfert à l'ASPAIRE afin que la commune conserve la propriété du bâtiment. Les deux autres ont été déposés par Olivier Paley (VL), membre de la commission permanente des finances qui recommandait un préfinancement du bâtiment de la part des communes de l'ASPAIRE et des conditions plus contraignantes au transfert à l'ASPAIRE. L'organe délibérant a choisi de «penser régional», comme le recommandaient notamment le conseiller PSRV Pierre-François Charmillot.

«On est en train de rattraper le retard pris sur les investissements scolaires», admettait le syndic. L'agrandissement du complexe scolaire avait fait l'objet d'un concours d'architectes en 2002-2003 déjà. L'introduction d'HarmonoS et la constitution de l'ASPAIRE figurent, notamment, parmi les causes à l'origine de ce coup de frein au projet. ●